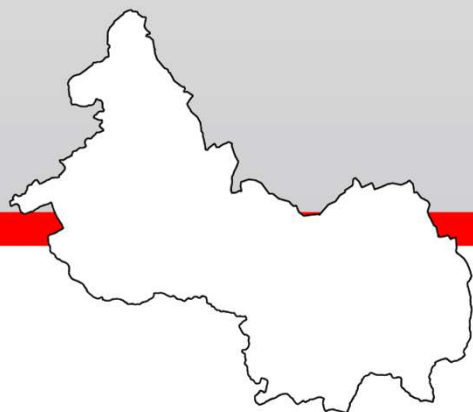


Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud

Conférence de presse
Ministère du développement durable et des Infrastructures
15 juillet 2015



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

pro
SUD

Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud

- ❖ Coopération entre PRO-SUD, respectivement les communes membres du syndicat et le Ministère pour les 5 prochaines années.
- ❖ Détermination conjointe de la stratégie de développement de la région Sud sur les bases d'une solidarité et d'une collaboration intercommunales accrues entre les collectivités locales, autonomes.

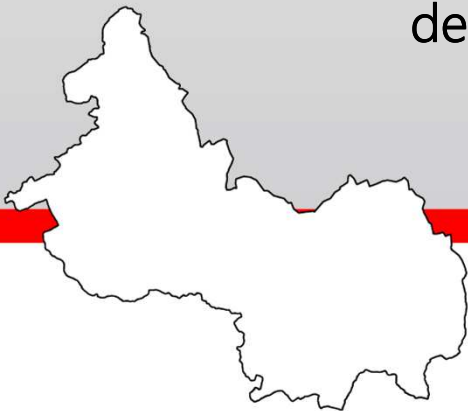


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

pro
SUD

Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud

- ❖ Dialogue intensif entre l'État et les communes de la région Sud afin d'optimiser les projets en matière :
 - de mobilité,
 - de planification territoriale,
 - de développement économique,
 - de sensibilisation et d'information et enfin
 - de promotion du développement durable et de la qualité de vie.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

pro
SUD

Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud

Cadre légal

- Loi du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire;
- Programme directeur de l'aménagement du territoire « PDAT » ;
- loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes;
- L'arrêté grand-ducal du 3 décembre 2002 portant sur la création du syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du sud « PROSUD».



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

pro
SUD

Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud



OBJECTIF POLITIQUE III

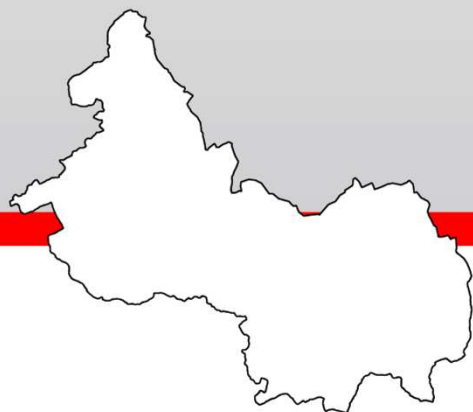
DEVELOPPER DES STRUCTURES URBAINES ET RURALES COMPATIBLES AVEC LES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES SUR LE PRINCIPE D'UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DURABLE

6) Optimiser l'affectation des sols à l'échelle régionale et nationale

OBJECTIF POLITIQUE VII

PROMOUVOIR LA COOPERATION INTERCOMMUNALE AU NIVEAU LOCAL, REGIONAL ET TRANSFRONTALIER EN VUE DE DEVELOPPER LES INTER-COMPLEMENTARITES ENTRE COMMUNES

1) Développer des projets territoriaux à l'échelle intercommunale et régionale



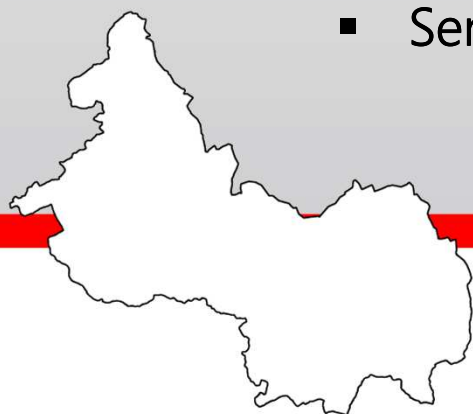
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

pro
SUD

Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud

Stratégie de développement

- Promotion du développement durable et de la qualité de vie ;
- Concept régional et transfrontalier de mobilité ;
- Développement économique et reconversion multifonctionnelle des friches industrielles ;
- Planification territoriale et monitoring ;
- Sensibilisation et information auprès du grand public.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

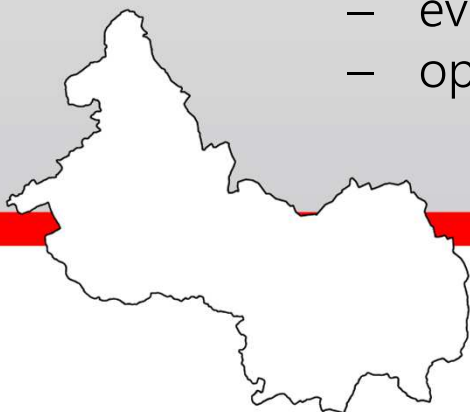
pro
SUD

Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud

Modalités de coopération

La cellule Management Régional PRO-SUD collaborera avec:

- les services techniques des communes de la région Sud ainsi que d'éventuels experts externes,
- les agents du département de l'aménagement du territoire du MDDI pour :
 - la mise à disposition et l'échange de données statistiques et cartographiques,
 - éviter des double-emplois et
 - optimiser l'efficacité du système d'information géographique.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

pro
SUD

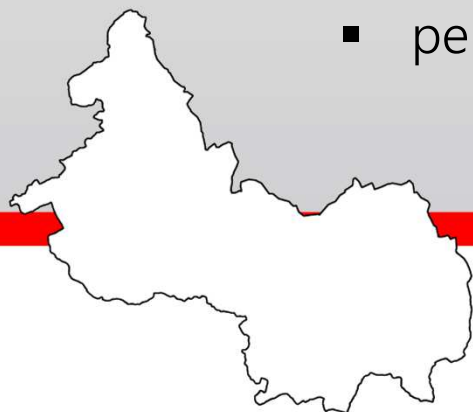
Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud

Comité de concertation

Le comité de concertation est composé du Bureau élargi de PRO-SUD et du Ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions.

Le comité de concertation:

- se réunit au moins deux fois par an.
- peut mettre en place des groupes de travail spécifiques



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

pro
SUD

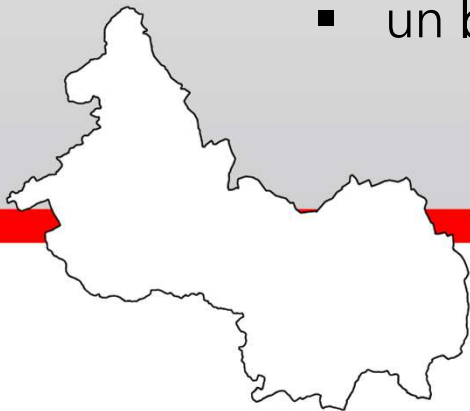
Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud

Programme de travail

La définition des projets à réaliser dans le cadre de la présente convention se fait sur base d'un programme de travail annuel voire pluriannuel élaboré dans le respect des missions générales définies.

Le programme de travail comprend:

- une description des **objectifs et tâches**,
- un **échancier** et
- un **budget prévisionnel**.

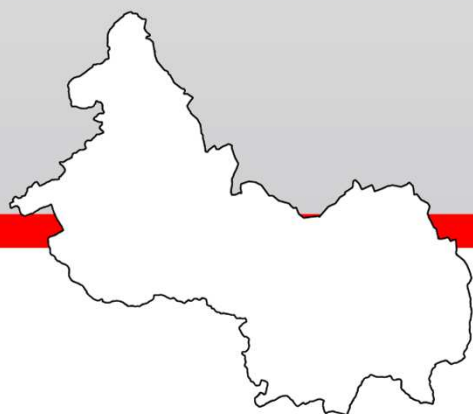


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

pro
SUD

Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud

- ✿ Pour 2015, deux thèmes essentiels devront être traités dans le cadre des travaux à mener :
- la mobilité durable avec un concept régional et transfrontalier et
 - la planification territoriale axée sur le volet « analyse » des études préparatoires des PAG



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

pro
SUD

Convention pour un développement intercommunal
coordonné et intégratif de la région Sud
Stratégie de développement Région SUD
- projets directeurs -

Concept de mobilité

CONCEPT DE MOBILITÉ	<u>Études "Mobilité" communales</u> Analyses des études de mobilité des communes du SUD
	<u>Mobilité douce</u> Groupe de travail pour l'optimisation de la mobilité douce dans la Région SUD
	<u>Transport en commun</u> Groupe de travail pour l'optimisation des transports en commun dans la Région SUD



Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud

Stratégie de développement Région SUD

- projets directeurs -

PLANIFICATION RÉGIONALE □
MONITORING □

Plateforme étude préparatoire PAG SUD

- Analyses des études préparatoires du SUD en vue de la "simplification administrative"
- Échanges intercommunaux et transfrontaliers dans le cadre de la planification territoriale.
- Accompagnement des communes du SUD à la réalisation des études préparatoires des PAG's
- Adaptation des « Indices SUD » et support avec d'autres données"
- Monitoring

Collecte, analyse et restitution des « Indices SUD » Évaluation des „Indices SUD“

Établissement d'un système de monitoring (SIG)
Analyse des PAG's avec l'outil SIG



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

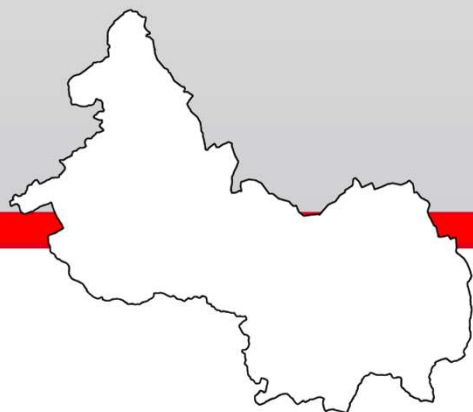
pro
SUD



Convention pour un développement intercommunal
coordonné et intégratif de la région Sud
Stratégie de développement Région SUD
- projets directeurs -

EUROPE

Coopération au niveau européen et interrégional



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

pro
SUD

Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud

Stratégie de développement Région SUD - projets directeurs -

**SENSIBILISATION,
COMMUNICATION, CONCERTATION,
COORDINATION**

Homepage PRO-SUD

Newsletter édition I + II

Brochure "Study and live in the South"

Flyer : Semaine de la Mobilité

Publication des "good practices SUD" (EUKN)

Coordination & Concertation



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

pro
SUD

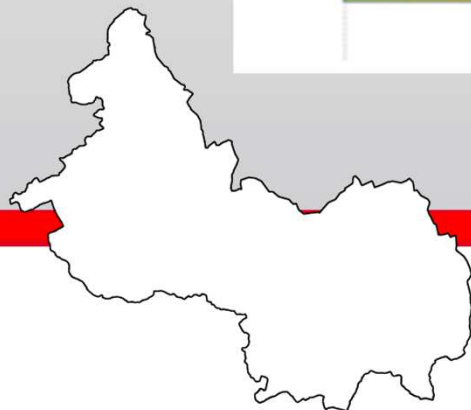


2003 : création de PRO-SUD

PRO-SUD, syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du sud est régi par :

- la **loi du 23 février 2001** concernant les syndicats de communes
- et par l'**arrêté grand-ducal du 03 décembre 2002** autorisant sa création.

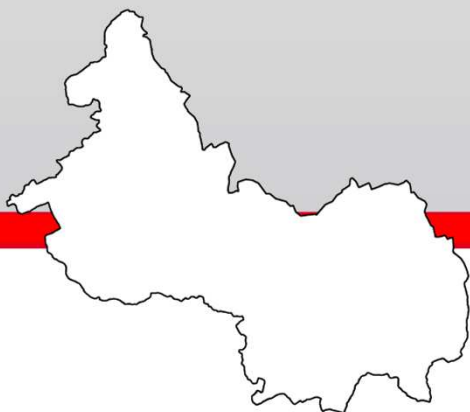
Il a pour objectif de revaloriser et promouvoir l'identité et le développement durable du Sud.





PROJETS 2013 - 2014

Résumé des projets réalisés par PRO-SUD entrant dans le cadre de la convention État / PRO-SUD



Plan de Travail de PRO-SUD 2014-2017

STRATEGIE & PRIORITÉS 2015

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

ÉVÈNEMENTS

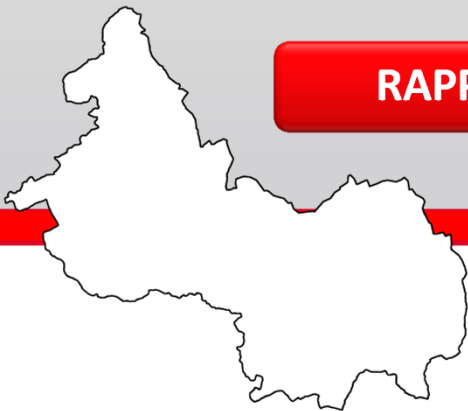
COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE

CONCEPT MOBILITÉ
PLANIFICATION TERRITORIALE
SENSIBILISATION &
COMMUNICATION

FÖRDERGELDER

ÉCHANGE
INTERCOMMUNAL
MOBILITÉ & TRANSPORT
ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE
ATELIERS SCIENTIFIQUES &
UNI.LU

RAPPORT DE SYNTHÈSE / DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION



Plan de Travail de PRO-SUD 2014-2017

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

ÉCHANGES INTERCOMMUNAUX

- au niveau politique sur les thèmes :
 - Planification régionale | Mobilité & Transport en commun | Économie | HotCity SUD | Université | Logement | Intégration, ...
- au niveau technique :
 - Plateforme pacte climat SUD
 - Plateforme mobilité douce SUD
 - Plateforme étude préparatoire PAG SUD...

ÉCHANGES MULTILATÉRAUX

- Zukunftswerkstatt 2015



Plan de Travail de PRO-SUD 2014-2017

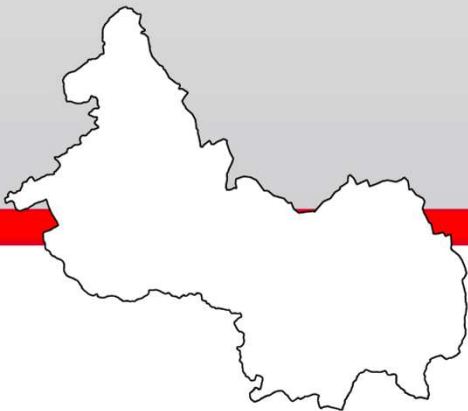
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

SUDTEC

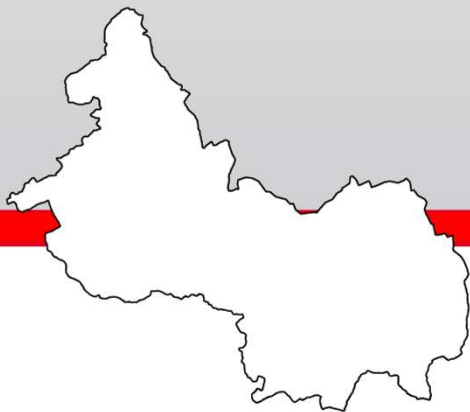
L'offre éducative aux écoles du SUD afin de sensibiliser les élèves aux sciences, à la recherche et aux nouvelles technologies.

Dialogue avec l'Université de Luxembourg

- Logement et cadre de vie d'étudiantes
- Infrastructures du sport
- Générer des synergies et des possibilités de coopération ...



Merci



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

pro
SUD